

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- VU la Loi n° 65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU la loi n° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret n° 22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le décret n° 441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 342/PR du 1er septembre 1966, portant dénomination des six Départements de la République du Dahomey ;
- VU le décret n° 304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret n° 227/PR-SGG du 6 juillet 1967, portant nomination d'Adjoints au Préfet et de Sous-Préfets notamment en son article premier ;
- VU le décret n° 20/PR-SGG du 25 janvier 1968 ayant rapporté en ce qui concerne Mr Moïse HOUNNOU, Adjoint au Préfet de l'Ouémé, les dispositions du décret n° 227/PR-SGG du 6 juillet 1967 susvisé.
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

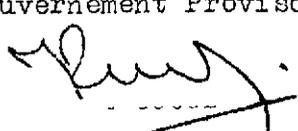
Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n° 20/PR-SGG du 25 janvier 1968 visé ci-dessus.

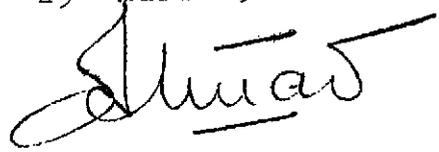
Article 2 - Mr Moïse HOUNNOU, Administrateur, est rétabli dans ses fonctions d'Adjoint au Préfet de l'Ouémé.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à COTONOU, le 29 mars 1968

par le Président de la République,  
Le Chef du Gouvernement Provisoire,

  
Chef de Bataillon  
Maurice KOUANDETE

  
Lieutenant Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Sécurité.

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

  
Capitaine Barthélémy OHOUENS